

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu (x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = CH \times \frac{Y}{F} =$	9550	X	$\frac{0,610}{3,900}$	=	1493	kg
Essieu (x) AR	$Ch\ AR = CH \times \frac{F - Y}{F} =$	9550	X	$\frac{3,290}{3,900}$	=	8057	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV	Poids à vide : PV.AV =	4800	kg	Essieu (x) AR	Poids à vide : PV.AR =	4500	kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :		
	p. AV =	150	kg		p.AR =	50	kg
	Ch AV total =	1493	kg		Ch AR =	8057	kg
	PT AV total	6443	kg		PT AR total =	12557	kg
	PT AV autorisé :				PT AR autorisé :		
	• minimal (2)	/	kg		• minimal (2)	/	kg
	• maximal (2)	7500	kg		• maximal (2)	13000	kg

Fait à

VIAS

,le

31/05/2006

Signature et cachet

BENNES J.C.D ANDRA

Sarl au Capital de 8000 €

ZAE La Source - B.P 6

34450 VIAS

Tél. 04 67 21 67 57 Fax 04 67 21 76 41

Siren 450 257 654 APE 342A

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non-compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon ...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée (s) au sol par l' (ou les) essieu (x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochets d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule. Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement. Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples, : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de se équipements.